

S.N.E.T. S.A.

**ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2007**

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

S O M M A I R E

	PAGES
- B I L A N AU 31/12/2007	3 – 4
- C O M P T E D E R E S U L T A T AU 31/12/2007	5 - 6
- A N N E X E S A U X C O M P T E S.....	7-31
 I- PRESENTATION DE LA SOCIETE	
II- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	
III- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	
IV- NOTES SUR LE BILAN	
V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	
VI- EFFECTIFS MOYENS	
VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN	
VIII- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

SNET
BILAN 2007

A C T I F		31/12/2007			31/12/2006
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de recherche et de développement				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	434 484 411,64	338 515 597,09	95 968 814,55	154 538 133,77
	Immobilisations incorporelles en cours	1 643 435,56		1 643 435,56	1 457 926,37
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	28 801 411,51	8 667 857,47	20 133 554,04	20 278 324,95
	Constructions	194 451 473,01	138 293 641,96	56 157 831,05	61 145 862,26
	Install. techn., mat. & outill industriels	913 712 882,70	563 526 646,53	350 186 236,17	351 871 933,32
	Autres immobilisations corporelles	6 680 172,48	4 695 855,31	1 984 317,17	1 373 351,79
	Immobilisations en cours	299 632 319,02	231 248,65	299 401 070,37	175 929 834,11
	Avances et acomptes	357 840,50		357 840,50	409 085,55
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	166 458 219,56		166 458 219,56	157 270 671,17
	Créances rattachées à des participations	11 207 536,69		11 207 536,69	10 661 018,97
	Créances sur les établis. publics du groupe				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	21 731 709,36		21 731 709,36	17 802 997,55
TOTAL I		2 079 161 412,03	1 053 930 847,01	1 025 230 565,02	952 739 139,81
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières & autres approvis	56 305 193,79		56 305 193,79	75 933 484,30
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
C I R C U L A N T	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	2 073 691,07		2 073 691,07	1 771 726,86
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	147 099 115,90	1 080 644,76	146 018 471,14	120 746 233,11
	Autres (5)	93 486 504,85	4 697 559,00	88 788 945,85	228 796 886,76
	Associés comptes-courants Financiers	111 384 330,77		111 384 330,77	300 000 000,00
C R E D I T S	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 624 089,85		23 624 089,85	1 642 006,14
	DISPONIBILITES	24 619 865,25		24 619 865,25	16 453 488,23
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	1 604 536,71		1 604 536,71	1 633 843,46
	TOTAL II	460 197 328,19	5 778 203,76	454 419 124,43	746 977 668,86
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
C R E D I T S	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
	ECART DE CONVERSION ACTIF (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 539 358 740,22	1 059 709 050,77	1 479 649 689,45	1 699 716 808,67
(1) - Dont droit au bail				617 738,24	801 546,59
(2) - Dont à moins d'un an					
(3) - Dont à plus d'un an					
(4) - Dont à plus d'un an					

(5) - Depuis 2004, les comptes sont sous forme Proforma (reclassement des comptes courants Financiers de la ligne "Autres créances" en ligne "Associés comptes-courants Financiers").

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

S N E T
BILAN 2007

P A S S I F		31/12/2007	31/12/2006
C A P I T A L U X	Capital	569 206 335,00	569 206 335,00
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	11 560 658,34	7 949 976,64
	Réserves réglementées	0,17	0,17
	Autres réserves		
	Report à nouveau	63 403 915,33	63 403 915,33
	Resultat en attente d'affectation		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	80 838 205,69	72 213 634,07
	Acomptes sur dividendes	(40 000 000,00)	(36 000 000,00)
P R O P R I E S	SOUS-TOTAL : Situation nette	685 009 114,53	676 773 861,21
	Subventions d'investissement	3 389 318,83	4 663 046,59
	Provisions réglementées	7 585 784,27	
	TOTAL I	695 984 217,63	681 436 907,80
P R O V I S I O N S	Provisions pour risques	33 193 023,72	33 193 023,72
	Provisions pour charges	106 486 274,76	119 465 215,41
	TOTAL II	139 679 298,48	152 658 239,13
D E T T E S	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 099 430,35	341 736,99
	Emprunts et dettes financières diverses	320 760,75	385 276,27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 045 536,30	1 118 573,37
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 190 191,83	140 933 025,06
	Dettes fiscales et sociales	74 380 948,53	269 087 781,21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 488 977,76	28 396 109,30
	Dettes comptes-courants Financiers groupe	2 805 703,72	5 695 616,25
	(1) Autres dettes (3)	4 777 815,12	8 789 353,20
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE	11 609 896,45	
C R E D I T S	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	342 266 912,53	410 851 776,32
	TOTAL III	643 986 173,34	865 599 247,97
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		22 413,77
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 479 649 689,45	1 699 716 808,67
(1) -	Dont à plus d'un an	188 850 760,75	313 505 276,27
	Dont à moins d'un an	454 089 876,29	550 975 398,33
(2) -	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	3 099 430,35	341 736,99

(3) - Depuis 2004, les comptes sont sous forme Proforma (reclassement des comptes courants Financiers de la ligne "Autres dettes" en ligne "Dettes comptes-courants Financiers groupe").

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

S N E T

COMPTE DE RESULTAT 2007

	31/12/2007	31/12/2006
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue :(biens)	945 619 932,07	970 061 650,61
Production vendue :(services)	40 576 942,61	37 617 307,78
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	986 196 874,68	1 007 678 958,39
dont à l'exportation		
Production stockée (ou déstockage)		
Production immobilisée	763 064,13	703 980,13
Subventions d'exploitation :		
. Aide de la Communauté pour la recherche	34 276,00	69 000,00
. Subventions diverses	85 334 156,00	2 048,49
Reprises sur provisions (et amortissements) et transferts de charges	21 269 999,22	14 054 857,11
Autres produits	18 360 640,70	91 031 797,77
TOTAL I	1 111 959 010,73	1 113 540 641,89
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	198 032 882,40	244 594 481,73
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	19 603 492,06	(41 599 000,05)
Autres achats et charges externes (*)	617 796 560,92	567 121 618,42
Impôts, taxes et versements assimilés	16 379 178,02	24 346 477,13
Salaires et traitements, Charges sociales, personnel détaché (5)	56 380 501,20	62 975 860,15
. Dont salaires et traitements	39 872 476,90	41 252 433,11
. Dont charges sociales	16 113 873,14	16 359 269,98
. Dont personnel détaché	394 151,16	5 364 157,06
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	85 316 576,31	85 183 610,65
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	973 865,27	4 023 467,65
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	94 707,09	284 445,18
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	14 723 340,02	13 666 942,52
Autres charges	12 142 658,66	75 946 424,98
TOTAL .II	1 021 443 761,95	1 036 544 328,36
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	90 515 248,78	76 996 313,53
(*) Y compris : . redevances de crédit - bail mobilier	11 249,04	
. redevances de crédit - bail immobilier		
(1) - Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) - Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

(5) Depuis l'exercice 2004, la société a procédé au reclassement du personnel détaché de la ligne "Autres achats et charges externes" en ligne "Salaires et traitements, charges sociales, personnel détaché".

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

S N E T

COMPTE DE RESULTAT 2007

	31/12/2007	31/12/2006
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)	8 266 024,11	1 275 353,07
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3).....		294,47
Autres intérêts et produits assimilés(3)	8 919 683,71	12 174 185,73
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 015 176,62	
Différences positives de change	211 469,58	240 179,17
Produits nets de cession de val.mob.de placement	705 716,13	284 414,33
TOTAL III	21 118 070,15	13 974 426,77
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées(4)	321 957,39	183 246,48
Différence négatives de change	27 449,26	22 349,94
Charges nettes sur cessions de val.mob.de placement		
TOTAL IV	349 406,65	205 596,42
2 - RESULTAT FINANCIER. (III-IV)	20 768 663,50	13 768 830,35
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	111 283 912,28	90 765 143,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 350 296,58	1 368 759,74
Reprises sur provisions et transferts de charges.....	11 347 970,14	13 520 111,06
TOTAL V	12 698 266,72	14 888 870,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	128 869,92	162 777,31
Sur opérations en capital	815 118,45	698 082,92
Dotations aux amortissements et provisions	7 585 784,27	
TOTAL VI	8 529 772,64	860 860,23
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL. (V-VI)	4 168 494,08	14 028 010,57
- PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE V	1 931 095,67	182 692,38
- IMPOTS SUR LES SOCIETES VIII	32 683 105,00	32 396 828,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 145 775 347,60	1 142 403 939,46
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 064 937 141,91	1 070 190 305,39
BENEFICE OU PERTE	80 838 205,69	72 213 634,07
(3) - Dont produits concernant les entreprises liées	15 674 985,82	12 606 419,66
(4) - Dont intérêts concernant les entreprises liées	232 975,54	79 559,44

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. CONSTITUTION OPERATIONNELLE D'UN POLE ELECTRIQUE

En 1995 a été opéré le regroupement des activités électriques relevant jusqu'alors des Établissements Publics du Groupe Charbonnages de France dans un nouvel ensemble filialisé auquel ont été apportées les centrales électriques des Houillères de Bassin et les participations que détenaient celles-ci dans les sociétés "SODELIF" et "SOPROLIF".

Cet ensemble est fédéré par une société holding, la Société Nationale d'Électricité et de Thermique (SNET) dont le capital initial était détenu à hauteur de 81,25 % par l'EPIC CdF et 18,75 % par EDF. Cette société détient elle-même à 99,99 % les sociétés régionales d'exploitation "Société d'Électricité et de Thermique du Nord Est" (SETNE) et "Société d'Électricité et de Thermique du Centre et du Midi" (SETCM), ainsi que 18,41 % du capital de la société SOPROLIF et 84,14 % du capital de la société SODELIF.

En 2001, CdF a cédé à la société ENDESA EUROPA, S.L.U. 30 % du capital de la SNET.

En septembre 2004, ENDESA EUROPA, S.L.U. est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 35% supplémentaires détenus jusqu'à alors par CdF.

A ce jour, le capital de la société est détenu à hauteur de 65% par ENDESA EUROPA, S.L.U., 18,75% par EDF et 16,25% par CdF.

2. CONTRAT EDF

L'évolution du contrat EDF avec la signature de l'avenant n° 3 en conformité avec les décisions du « Comité GENTOT » et du Conseil d'Etat :

La déclaration commune d'intention du 23 novembre 2003 précise, à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans l'avenant n°3 au contrat initial.

Rappel des principaux aspects de la décision du conseil d'état :

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

A partir du 1er janvier 2002, la S.N.E.T fait bénéficier EDF de 5 % de gain de productivité par an jusqu'à ce que sa productivité ait rejoint celle des Centrales correspondantes d'EDF. Un organisme extérieur aux 2 entreprises auditera les données comparatives.

Le contrat entre la S.N.E.T et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la S.N.E.T sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la S.N.E.T permettant de répondre à cette demande.

Cette décision est pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2003, le contrat de puissance se poursuivra jusqu'à fin 2009. La S.N.E.T réservera dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine, sous réserve d'un re-calcul à compter de 2006.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Le re-calcule consiste à diviser le solde des primes fixes investisseurs restant à verser par EDF à fin 2005 par la durée de vie technique résiduelle des deux Centrales encore en activité après 2009, et à arrêter leur versement à compter de cette date, sauf mise en jeu de la clause de sauvegarde.

Des dispositions permettront, pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014.

A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF. Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la S.N.E.T, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

L'ensemble de ces modifications a été formalisé dans l'avenant n°3 du 10 décembre 2004. L'article sur les primes fixes, y compris dépollution, a été signé préalablement en mars 2004. Par ailleurs, les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au courant de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis début 2003, notamment les contrats d'injection / soutirage. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004.

3. FUSION DES SOCIETES

Les sociétés SETNE et SETCM ont été absorbées, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la S.N.E.T S.A., au 31 mars 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005.

La société SODELIF a été absorbée, par voie simplifiée et à la valeur nette comptable, par la S.N.E.T S.A., au 21 juin 2005 et rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2005.

4. INTEGRATION FISCALE ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE SNET

La S.N.E.T a opté pour le régime de Groupe, elle se constitue redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la société SURSCHISTE S.A. a été intégrée au groupe fiscal constitué par la S.N.E.T.

La convention d'intégration fiscale entre la société S.N.E.T et la société SURCHISTE a été renouvelée le 21 décembre 2006 avec effet au 01/01/2006 pour une durée de 5 ans.

5. CONSOLIDATION DU GROUPE ENDESA

La société S.N.E.T S.A. est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de ENDESA, Société Anonyme (côtée en bourse) de droit espagnol, ayant son siège social à : calle Ribera del Loira, 60 – 28042 MADRID.

II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. LES ACQUISITIONS ET LES CESSIONS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de son développement et afin d'obtenir des droits d'exploitation de parcs éoliens, S.N.E.T a acquis, au cours de l'exercice 2007, plusieurs sociétés éoliennes :

- SCS les vents de CERNON, en date du 09 février 2007, avec 100 % des parts, pour un montant de 1,3 M€
- MUZILLAC Energies, en date du 28 mars 2007, avec 100 % des parts, pour un montant de 7,5 k€
- SCS centrale Eolienne de CERNON, en date du 30 avril 2007, avec 49 % des parts, pour un montant de 49 €
- AMBON Energies, en date du 28 mars 2007, avec 100 % des parts, pour un montant de 12,1 k€
- AERODIS et ses 6 filiales, en date du 19 octobre 2007, avec 100 % des parts, ces sociétés sont détentrices d'un portefeuille de projets éoliens (110 MW). Le prix d'acquisition au 31/12/2007 est de 5 M€. Un complément de prix variable, d'un montant maximum de 12 M€, sera payé par la S.N.E.T dans l'hypothèse où les autorisations nécessaires à l'exploitation des différents parcs seraient obtenues.

2. ATTRIBUTION DE QUOTAS CO2

L'arrêté fixant le montant des quotas affectés à l'exploitant de chaque installation, pour la période 2008-2012, a été publié au journal officiel du 28 juin 2007.

La quantité totale des quotas affectés à S.N.E.T S.A est égale à 6,4 millions de tonnes de CO2 pour chaque année de la période 2008-2012.

L'avenant n°6 au contrat de vente d'électricité conclu entre EDF et la S.N.E.T fixera les modalités de répartition des quotas de GES sur la période 2008-2012 pour les produits livrés à EDF dans le cadre de ce contrat.

3. PARC EOLIEN LEHAUCOURT

Le parc éolien de Lehaucourt (10 MW) a été inauguré le 14 mars 2007. Sa mise en service commerciale a eu lieu le 25 mars 2007.

4. CONTRAT EDF

Le 16 février 2007, signature de l'avenant n° 5 au contrat EDF. Cet avenant prévoit le maintien de la centrale de Lucy (250 MW) dans le contrat pour la période 2007-2009.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIONNARIAT

En date du 5 octobre 2007, l'autorité espagnole des marchés financiers a communiqué que l'offre publique d'acquisition formulée par Acciona S.A. et Enel Energy Europe, S.r.L. sur 100% du capital d' Endesa S.A. (actionnaire à 100% du capital d'Endesa Europa S.L.U.) avait été acceptée par les actionnaires, Acciona et Enel devenant ainsi les actionnaires de contrôle d' Endesa,S.A.

Acciona et Enel avaient signé préalablement un accord avec la société allemande E.O.N AG pour la cession à cette dernière des actifs d'Endesa Europa dont la société en fait partie.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

De ce fait, en application de l'accord mentionné, E.O.N AG pourrait devenir l'actionnaire majoritaire de la société courant 2008.

6. TRTAM

Le 4 mai 2007 a été publié le décret définissant les modalités de compensation pour les producteurs/fournisseurs à des clients TRTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement au Marché).

La compensation estimée par la société (85,3 M€ comptabilisés en subventions), au regard de ses coûts de production, sera réellement connue en avril 2008.

Les coûts de production de la société ont été calculés à partir des données réelles issues d'une répartition analytique dont les clés ont été définies en application du décret relatif au TRTAM.

III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la S.N.E.T S.A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 1999 et aux principes généralement admis. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les immobilisations incorporelles figurent au bilan sur la base de leur coût d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- La durée de vie des licences et logiciels est de 3 ans.
- La durée de vie des contrats EDF, à compter du 01/01/1995, correspond pour :

- HUCHET 5	14 ans,
- HUCHET 6	15 ans,
- LUCY 3	12 ans,
- PROVENCE 4	25 ans,
- PROVENCE 5	15 ans.

- La société comptabilise en immobilisations incorporelles, les quotas de CO2 attribués par l'Etat, selon l'avis n° 2004-C du CNC du mois de mars 2004.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

2.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Les immobilisations corporelles figurent au bilan sur la base de leur coût d'acquisition.
- La durée de vie des installations techniques, matériels et outillages varient en fonction de la durée de vie normale des différentes centrales soit (à compter du 01/01/1995) :

- HORNAING	19 ans,
- HUCHET 4	16 ans,
- HUCHET 5	14 ans,
- HUCHET 6	22 ans,
- LUCY 3	19 ans,
- PROVENCE 4	25 ans,
- PROVENCE 5	25 ans.

Le parc éolien de Lehaucourt à une durée de vie de 20 ans, à noter que lors de la mise en service du site, les possibilités fiscales du moment, nous ont permis de pratiquer un amortissement dérogatoire.

Les amortissements associés aux autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

- de 10 ans pour les agencements des locaux,
- de 3 ou 5 ans pour le matériel,
- de 10 ans pour le mobilier de bureau.

2.3 -IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifient.

En 2005, la société a fait le choix (option irrévocable), de la passation des frais d'acquisition des titres de participations, en charge (loi de finances 2006).

La loi de finances de 2007 impose, que lesdits frais doivent obligatoirement être rattachés au prix de revient des titres (immobilisation), ils peuvent toutefois faire l'objet d'une déduction du résultat imposable, étalée sur cinq ans (prorata temporis).

Cette modification de la loi impose à la société, lors de la détermination du résultat fiscal (par voie extra-comptable) : d'une part, la réintégration des frais d'acquisition et d'autre part, la déduction des amortissements des frais (étalement sur cinq ans).

A noter que les interventions successives des autorités comptables et du législateur fiscal, quant au régime des frais d'acquisition des titres de participation ont placé les entreprises dans une situation inutilement complexe. C'est pourquoi le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité est revenu sur cette question (avis CU CNC n° 2007-C du 15/06/2007) en vue de permettre aux entreprises de modifier l'option comptable irrévocable, précédemment exercée, de telle sorte que le traitement comptable et fiscal des frais en cause puissent être en harmonie. Du fait que l'option ne peut être modifiée que sur les seuls titres de participations (ne concerne pas les titres de placement ou les autres titres immobilisés), la S.N.E.T. n'a pas sujet opportun de modifier ladite option.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

2.4 -STOCKS

- Stock de matières premières :

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

Le stock de matières premières comprend également les couvertures de charbon (sous forme de SWAP).

- Stock d'autres approvisionnements :

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Les stocks de pièces de consommation courante, figurant au bilan, sont dépréciées ou mise au rebut en fonction de leur obsolescence ou détérioration technique.

2.5 -PROVISIONS POUR CREANCES D'EXPLOITATION

En application des règles générales d'évaluation du Plan Comptable Général, les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsque apparaît une perte probable.

2.6 -VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les achats de valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date de souscription.

Les cessions sont comptabilisées au prix de la date de cession, avec constatation de la plus-value ou moins-value en résultat financier.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée, élément par élément, lorsque la comparaison entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire fait apparaître une moins-value.

2.7 -PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date.

- Provisions pour grosses réparations

Elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

- Provisions pour démantèlement

Elles couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires (sur la base des règles environnementales et légales existant aujourd'hui) pour démanteler, remettre en état et réhabiliter les sites de toutes les tranches anciennes et en service, déjà fermées ou à arrêter à la fin de leur durée de vie technique. Les provisions pour démantèlement sont indexées sur l'inflation.

2.8 -ENGAGEMENTS SOCIAUX

2.8.1. Engagement sociaux à long terme avec financement au sein de la branche des IEG

a. Entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite des IEG

L'entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite résultant de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 s'est traduite, moyennant l'adoption ou la signature de textes réglementaires et conventionnels par la prise en charge du fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, frais d'études, accidents du travail et maladies professionnelles par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG) à compter du 1^{er} janvier 2005.

b. Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 (article 24 et annexe 3) en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, relèvent des Pouvoirs Publics. Après la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (Régime général, ARRCO, AGIRC) qui est fondé sur le principe d'une stricte neutralité financière pour la part des prestations du régime spécial couvertes par ces régimes.
- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités régulées c'est à dire les activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La contribution tarifaire est une « imposition de toute nature » qui se substitue à la part du tarif d'électricité et de gaz naturel qui assurait le financement des charges de retraites précitées, désormais couvertes par la CTA. Elle se traduit par une baisse des charges précédemment financées par les entreprises mais aussi par une diminution corrélative de leurs recettes et donc de leur chiffre d'affaires. Cette contribution est de ce fait neutre sur le prix global (acheminement et fourniture d'énergie) acquitté par le client final.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement :
 - . de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités « concurrentielles » (c'est à dire autres que les activités « régulées de transport et de distribution),
 - . ainsi que de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux « droits spécifiques futurs » (DSF), c'est à dire les droits constitués après le 31/12/2004, pour la part non couverte par les régimes de retraite du droit commun, sans distinction entre activités régulées ou non régulées.
- des cotisations salariales appelées à un taux fixé par décret.
- une contribution patronale d'équilibre.

Au 01/01/2007, prise en charge par la société des résultats des évaluations faites par le CNIEG dont la provision a été évaluée sur la base des :

- Droits spécifiques passés non régulés : pour leur quote-part définie par décret.
- Droits spécifiques futurs : au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5,0 %.

c. Régime des Indemnités de Secours Immédiats

L'indemnité des secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statuaire en inactivité ou en invalidité (cf. Article 26-paragraphe 5 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5,0 %.

d. Régime des Indemnités Compensatrices de Frais d'Etudes des Inactifs

L'indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes (I.C.F.E.) est un avantage familial extra-statutaire définie par la Note DPRS N 93-16 du 23/8/1993. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études supérieures. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5,0 %.

e. Régime des rentes d'Invalidité

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée (art. 4-de l'annexe 3 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. Ce régime correspond à un avantage à long terme et a été évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,75 %.

f. Régime Rentes Accidents du Travail, Maladies Professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. L'engagement est un avantage à long terme et a été évalué par la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,75 %.

2.8.2 Autres engagements sociaux

a. Avantage tarif électricité-gaz liés au régime IEG

Ces engagements concernent les salariés IEG qui, lors de leur départ à la retraite, bénéficieront du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5,0 %.

b. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision couvre les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite, selon les statuts des IEG. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 5,0 %.

c. Médaille du travail

La provision couvre les coûts passés des médailles du travail qui seront versés aux salariés, selon leur ancienneté. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Les engagements au 31/12/2007 sont évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 4,75 %.

Il est à noter que pour l'ensemble des engagements sociaux de la société, les écarts actuariels sont directement comptabilisés en provisions en contrepartie du résultat.

2.9 -PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les conventions passées entre la société et EDF prévoyant la "rémunération investisseur" de la puissance mise à disposition de cette entreprise pendant une durée conventionnelle inférieure à la durée de vie technique des centrales, base du calcul des amortissements, il est procédé à un ajustement comptable permettant de rattacher produits et charges. La méthode retenue à cet effet consiste à comptabiliser une partie de la "rémunération investisseur" en produits constatés d'avance.

Elle reporte donc à la période postérieure à l'achèvement de la "rémunération investisseur" une partie du chiffre d'affaires des exercices pendant lesquels cette "rémunération investisseur" est perçue.

La reprise de ces produits constatés d'avance se fait d'une manière linéaire sur la durée de vie restante des contrats.

La méthode de comptabilisation des produits constatés d'avance de l'exercice 2007 est identique à celle des exercices précédents.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

IV. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Rubriques	Valeurs brutes				en Euros
	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2007
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, logiciels	8 232 025	296 488		845 373	9 373 886
Quotas Emission Co2	22 582 309	2 043 226	19 723 341		4 902 194
Acquisitions Co2	10 462 451	345 637	10 462 451		345 637
Fonds commercial	21 208 515				21 208 515
Autres contrats	463 445 012		64 790 832		398 654 180
Immobilisations incorporelles en cours	1 457 927	1 287 130		-1 101 621	1 643 436
Avances & acomptes versés	0		0		0
Total immobilisations incorporelles	527 388 239	3 972 481	94 976 624	-256 248	436 127 848

Rubriques	Amortissements				en Euros
	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007	
Concessions, brevets, logiciels	7 724 409	646 401		8 370 810	
Autres contrats	359 710 968	34 250 786	64 790 832	329 170 922	
Total amortissements incorporels	367 435 377	34 897 187	64 790 832	337 541 732	

Rubriques	Provisions				en Euros
	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007	
Frais de recherche et développement	0		0	0	
Quotas de Co2	3 956 801	973 865	3 956 801	973 865	
Total provisions incorporelles	3 956 801	973 865	3 956 801	973 865	

- L'augmentation du poste « Concessions, brevets, logiciels » est due en partie à des améliorations au niveau de SAP (0,4 M€) et d'une licence « office » (0,3 M€).

- Les flux des deux postes « CO2 » sont liés d'une part, pour les augmentations, à l'attribution de quotas de l'exercice, par l'Etat (2,0 M€), aux acquisitions sur le marché (0,4 M€), d'autre part, pour les diminutions, à la restitution des quotas d'émission à l'Etat, de l'exercice 2006 (29,6 M€) et à la cession de quotas d'émission de CO2 (0,6 M€).

- La diminution du poste « Autres contrats » correspond à la sortie de l'actif du contrat EDF, faisant suite à la fin du contrat de la Centrale de LUCY (64,8 M€).

- Le solde du poste transferts (- 0,3 M€) correspond d'une part à un transfert des « IEC corporelles » vers le compte « Concessions, brevets, logiciels » (0,3 M€) et d'autre part d'un reclassement des « IEC incorporelles » vers les titres de participation (- 0,6 M).

- Une provision pour risque de dépréciation de la valeur du stock de CO2, par rapport au prix du marché a été constatée (1,0 M€).

Pour rappel, le poste fonds commercial correspond au mali technique de fusion.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Rubriques	Valeurs brutes				en Euros
	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2007
Terrains	28 323 612			477 800	28 801 412
Constructions	193 424 925	167 988		858 561	194 451 473
Installations techn., matériel & out. ind.	872 625 789	11 975 950	879 129	29 990 272	913 712 883
AAI divers	1 027 135	416 633	22 380	464 754	1 886 142
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 464 367	91 496	7 564	245 731	4 794 030
Immobilisations corporelles en-cours	176 161 083	156 254 181		-32 782 945	299 632 319
Avances et acomptes versés	409 085	134 965	186 210		357 840
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 276 435 996</i>	<i>169 041 214</i>	<i>1 095 284</i>	<i>-745 827</i>	<i>1 443 636 099</i>

Rubriques	Amortissements				en Euros
	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007	
Terrain	8 045 286	622 571		8 667 857	
Constructions	132 279 063	6 014 579		138 293 642	
Installations techn., matériel & out. ind.	520 753 856	43 190 469	417 679	563 526 647	
AAI divers	320 497	162 336	6 502	476 331	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 797 654	429 435	7 564	4 219 525	
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>665 196 356</i>	<i>50 419 390</i>	<i>431 744</i>	<i>715 184 002</i>	

Rubriques	Provisions				en Euros
	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007	
Immobilisations corporelles encours	231 249			231 249	

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Parc Eolien de Lehaucourt 3,7 M€
- Investissements pour la révision GTA de la Centrale LUCY 2,4 M€,
- Investissements courants des Centrales, du siège et du Cerchar 6,2 M€,

La diminution du poste « Installations techniques » correspond pour l'essentiel, à la révision de la tranche 5 de Provence (0,8 M€).

Les provisions pour immobilisations corporelles en cours concernent les projets éoliens en attente d'autorisation (0,2 M€).

L'augmentation des immobilisations corporelles en cours est principalement due au projet désulfuration et dénitrification de CEH 6 (3,8 M€) et Provence 5 (23,7 M€), aux projets éoliens (15,6 M€) et aux projets de Centrales à cycle combiné au gaz (82,3 M€).

Le solde du poste transferts (- 0,7 M€) correspond d'une part à un transfert des « IEC corporelles » vers le compte « Concessions, brevets, logiciels » (- 0,3 M€) et d'autre part d'un reclassement des « IEC corporelles » en charges (- 0,4 M€).

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Rubriques	Valeurs brutes			
	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Titres de participation	160 285 848	6 184 583	12 211	166 458 220
Autres titres immobilisés	0			0
Créances rattachées à des participations	10 661 019	1 348 064	801 547	11 207 537
Prêts	0			0
Autres immobilisations financières	17 802 997	3 930 912	2 200	21 731 709
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>188 749 864</i>	<i>11 463 559</i>	<i>815 958</i>	<i>199 397 465</i>

Rubriques	Provisions pour dépréciation			
	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007
Titres de participation	3 015 177		3 015 177	0

- Titres de participations :

Ce poste se ventile de la façon suivante :

- Acquisition de la société AERODIS (3 700 actions), pour un montant de 4,9 M€.
- Acquisition de la société LES VENTS DE CERNON (100 parts sociales) pour 1,3 M€.
- Acquisition de sociétés éoliennes : AMBON ENERGIE (121 parts sociales), MUZILLAC ENERGIE (75 parts sociales) et CENTRALE EOLIENNE DE CERNON (49 parts sociales).
- La diminution concerne la dissolution de la société SNET POLSKA.

- Créances rattachées à des participations :

Elles correspondent, aux créances que nous possédons sur la société SOPROLIF (11,2 M€ dont 0,6 M€ d'intérêts courus non échus).

- Autres immobilisations financières :

Elles sont constituées par des dépôts et cautionnements versés.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

4. STOCKS

en Euros					
Rubriques	Valeur brute au 31/12/2006	Quantité (Tonnes) au 31/12/2007	Valeur brute au 31/12/2007	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 31/12/2007
<u>Matières premières</u>					
Charbon	62 369 798	505 250	44 681 555		44 681 555
Coke de pétrole	2 746 004	21 094	1 670 093		1 670 093
Prêt à brûler	3 043 189	0	0		0
PCR	954 662	313 593	2 114 022		2 114 022
Diluants					
Fioul Lourd	2 123 415		2 480 653		2 480 653
Fioul Domestique MP	50 787		100 355		100 355
Total Matières P (A)	71 287 855	839 936	51 046 679	0	51 046 679
<u>Autres approvisionnements</u>					
Matières consommables	4 645 629		5 258 515		5 258 515
Total Autres appro (B)	4 645 629		5 258 515	0	5 258 515
TOTAL (A+B)	75 933 484	839 936	56 305 194	0	56 305 194

En fin d'année 2006, l'hexagone a bénéficié d'un climat particulièrement doux pour la saison, ce qui a réduit la production par rapport aux prévisions, donnant comme résultat un stock de combustibles élevé au 31/12/2006. A période identique, la fin d'année 2007 a retrouvé des températures quasi normales, ceci explique la variation du stock.

5. CREANCES

5.1-CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES : 147 099 k€

L'augmentation de ce poste de + 25,3 M€ se ventile principalement de la façon suivante :

- augmentation des factures à établir de + 29,7 M€, liée au contrat principal d'EDF (+ 12,8 M€), aux clients éligibles (+ 15,7 M€) et des clients divers (+ 1,2 M€).
- diminution du solde des comptes client de - 4,4 M€.

5.2 -AUTRES CREANCES : 93 486 k€

La variation de ce poste est de - 140,0 M€, celle-ci est due en grande partie, aux flux liés à la TVA (+ 13,9 M€), à l'ETAT (+ 0,4 M€), au produit à recevoir au titre de la compensation liée au TRTAM (+ 16,2 M€) et à la diminution des créances de CO2 vis-à-vis de SOPROLIF et EDF (- 171,8 M€).

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

5.3 -PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

en Euros				
Rubrique	Provisions au 01/01/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2007
- Sur clients	1 031 913	94 707	45 976	1 080 645
- Sur autres créances	4 697 559	0	0	4 697 559
TOTAL	5 729 472	94 707	45 976	5 778 204

La variation de l'exercice correspond, à une dotation liée au clients éligibles et à une reprise liée aux paiements des factures de SOPROLIF.

6. COMPTES COURANTS FINANCIERS : 111 384 K€

Ce poste correspond aux placements de trésorerie auprès des sociétés suivantes :

- Endesa Europa, S.L.U. (102,3 M€) rémunéré à l'euribor,
- Centrale éolienne de Cernon (2,5 M€) rémunéré à l'euribor 3 mois + 3%,
- Aerodis (1,5 M€) rémunéré à l'euribor 3 mois + 0,5%,
- Soprolif (5,0 M€) rémunéré à l'euribor + 0,15%,

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT : 23 624 K€

Cela correspond au placement en Sicav Natixis.

8. DISPONIBILITES : 24 620 K€

9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : 1 604 K€

Elles concernent principalement la part des assurances payées en 2007 et relative au premier semestre 2008.

10. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

				en K Euros
				Degré d'exigibilité de l'actif
Rubriques	Montant Brut au 31/12/2007	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	
Créances de l'Actif Immobilisé				
- Créances rattachées à des participations	11 208	618	10 590	
- Prêts	0			
- Autres immobilisations financières	21 732		21 732	
Total de l'Actif Immobilisé	32 939	618	32 322	
Créances de l'Actif Circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 074	2 074		
Clients et comptes rattachés	147 099	147 099		
Autres créances	93 487	93 487		
Associés - Comptes courants	111 384	111 384		
Charges constatées d'avance	1 605	1 605		
Total de l'Actif Circulant	355 648	355 648	0	
TOTAL	388 587	356 266	32 322	

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

11. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

en K Euros	
Rubriques	Montant Brut au 31/12/2007
Intérêts courus non échus sur créances immobilisées	618
Clients, factures à établir	118 288
Fournisseurs, avoirs à recevoir	1 014
Organismes sociaux produits à recevoir	5
Etat subvention d'exploitation à recevoir	16 177
Divers produits à recevoir, sub. CECA	4 278
Etat produits à recevoir	4 148
TOTAL Produits à recevoir	144 527

PASSIF

12. CAPITAUX PROPRES

12.1-COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actionnaires	Nombres d'actions	%	Valeur en Euros
Charbonnages de France	6 068 121	16,25	
EDF	7 000 000	18,75	
ENDESA EUROPA, S.L.U	24 269 367	65,00	
	37 337 488	100,00	569 206 335

12.2-VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en Euros								
Rubriques	01/01/2007	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Acomptes sur dividendes	Reprise résultat	Autres	31/12/2007
Capital	569 206 335							569 206 335
Réserve légale	7 949 977	3 610 682						11 560 658
Réserves réglementées	0							0
Report à nouveau	63 403 915							63 403 915
Résultat	72 213 634	-3 610 682	80 838 206	-68 602 952				80 838 206
Acomptes sur dividendes	-36 000 000			36 000 000	-40 000 000			-40 000 000
Subventions d'investissement	4 663 047					1 273 728		3 389 319
Provisions réglementées							7 585 784	7 585 784
Total capitaux propres	681 436 908	0	80 838 206	-32 602 952	-40 000 000	1 273 728	7 585 784	695 984 218

La subvention d'investissement concerne CEH 4, elle est échelonnée sur la durée de vie d'origine de la tranche (20 ans) et se termine en août 2010.

La somme de 7,6 M€ figurant en ligne provisions réglementées, correspond aux amortissements dérogatoires du site éolien de Lehaucourt.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en Euros

Rubriques	Provisions au 01/01/2007	Augmentations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Provisions au 31/12/2007
Provisions pour litiges	0				0
Provisions pour risque d'impôt	8 947 381				8 947 381
Autres provisions pour risques	24 245 643				24 245 643
Provisions pour risques	33 193 024	0	0	0	33 193 024
Provisions pour indemnité retraite	1 350 497	816 193		3 000	2 163 690
Provision pour retraite	23 836 966	5 053 738	2 301 512	997 604	25 591 586
Provisions pour charge d'impôts	0				0
Prov° pour grosses réparations	8 992 652	2 229 676	4 500 000	1 350 000	5 372 328
Prov° pour démantèlement	50 819 698	762 295	59 157		51 522 836
Autres provisions pour charges	32 267 550	5 828 470	593 078	18 802 078	18 700 864
Provisions pour remise en état	2 197 853	937 117			3 134 970
Provisions pour charges	119 465 215	15 627 489	7 453 747	21 152 682	106 486 275
TOTAL	152 658 239	15 627 489	7 453 747	21 152 682	139 679 299

Il est à noter qu'en 2007 a été réalisé une étude externe valorisant le coût du démantèlement des différents actifs de la société et confirmant la valeur de la provision au passif du bilan.

Les principales variations constatées durant l'exercice 2007, se ventilent de la manière suivante :

- Les provisions pour retraite :
 - La dotation pour provision retraite de l'exercice se ventile de la façon suivante :
 - . Actualisation de la provision pour un montant de 1,4 M€,
 - . Coûts des services pour un montant de 3,7 M€.
 - La reprise de provision retraite correspond d'une part, aux paiements effectués au cours de l'exercice (- 2,3 M€) et d'autre part, aux écarts actuariels (- 1,0 M€).
- La reprise de provisions pour grosses réparations se ventile de la façon suivante :
 - . Révision du bassin n°2 Diesen de CEH, pour un montant de 1,3 M€,
 - . Révision générale du Groupe 5 de Provence, pour un montant de 4,5 M€.
- Les autres provisions pour charges correspondent principalement :
 - Les augmentations correspondent d'une part, aux engagements sociaux (1,9 M€) et d'autre part, au 1 % CCAS (2,2 M€).

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

- Pour les diminutions, à la reprise de la provision pour impôts liée aux contrats commerciaux HBL (- 11,3 M€), aux reprises de provision pour litiges avec des tiers (- 3,8 M€) et aux reprises pour engagements sociaux (- 1,0 M€).

14. DETTES (HORS PCA) : 301 719 K€

Le total des dettes diminue de 153,0 M€ par rapport à 2006. Cette situation résulte principalement de la baisse du prix d'attribution du CO2 par l'Etat, celui-ci passant de 6,45 € à 0,89 € la tonne (- 195,4 M€) et de l'augmentation des dettes fournisseurs (+ 49,3 M€).

Les dettes comptes courants financiers groupe de l'exercice 2007 correspondent au compte courant financier de la société SURSCHISTE S.A.

15. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : 342 267 K€

Rubriques	Produits constatés d'avance au 01/01/2007	Prime fixe investisseur 2007	Provision	Reprise	Produits constatés d'avance au 31/12/2007
Emile huchet 5	32 817			-16 408	16 409
Emile huchet 6	147 861	10 701		-42 153	105 708
Lucy 3	0				0
Provence 5	177 762	43 669		-30 142	147 620
Provence 4	2 950	3 216	248		3 198
désulf prov.5	42 000		22 000		64 000
Sous total Prime Fixe EDF	403 389	57 586	22 248	-88 702	336 936
Fact RTE - Traitement Congestion réseau de 04 à 09/2007	2 210			-2 210	0
Prime fixe 12/2007 facturée au titre du 01/2008			4 401		4 401
Etats quotas d'émission alloués	5 253		1 983	-6 306	930
Sous total autres	7 463		6 384	-8 516	5 331
TOTAL	410 852	57 586	28 632	-97 218	342 267

16. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rubrique	Montant Brut au 31/12/2007	en K€ Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts & dettes auprès des établis. de	3 099	3 099		
Emprunts & dettes financières divers	321		321	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 190	190 190		
Dettes fiscales et sociales	74 381	74 381		
Dettes sur immobilisations et comptes	13 489	13 489		
Dettes C/c Financiers groupe	2 806	2 806		
Autres dettes	4 778	4 778		
Instrument de trésorerie	11 610	11 610		
Produits constatés d'avance	342 267	153 737	147 997	40 533

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

17. DETAIL DES CHARGES A PAYER

en k€	
Rubrique	Montant Brut au 31/12/2007
Dettes fournisseurs: factures non parvenues	130 733
Provision pour congés à payer, RTT, RC, CET	8 193
Autres charges sociales à payer	12 326
Etat, charges à payer	2 410
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	6 118
Clients, avoirs à établir	1 514
Divers, charges à payer	271
Total charges à payer	161 564

18. CREANCES ET DETTES DES ENTREPRISES LIEES

en K€	
BILAN	au 31/12/2007
Immobilisations	346
Titres de participation	114 021
Autres immobilisations financières	1
Créances clients & comptes rattachés	15 209
Autres créances	104 074
Acompte sur dividendes réparties	26 000
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-8 869
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-4
Autres dettes	-2 595
RESULTAT	
Produits d'exploitation	-85 187
Autres produits	-7 679
Achats stockés	531
Achats non stockés	35 029
Charges externes	8 518
Produits de participation	1
Autres produits financiers	-8 501
Charges financières	233
Intégration fiscale : charges	-992

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

(en k€)	2007	2006	Variation
Ventes d'électricité	937 582	961 118	-23 536
Vente d'eau	117	170	-53
Vente de cendres	7 921	8 774	-853
Autres produits et activités annexes	40 577	37 617	2 960
<i>Total chiffre d'affaires</i>	<i>986 197</i>	<i>1 007 679</i>	<i>-21 482</i>
Production immobilisée	763	704	59
Subventions d'exploitation	85 368	71	85 297
Reprises sur provisions	21 261	14 052	7 209
Transferts de charges	9	3	6
Autres produits d'exploitation	18 361	91 032	-72 671
Total produits d'exploitation	1 111 959	1 113 541	-1 582

Le chiffre d'affaires diminue de 21,5 M€. Cette variation est principalement due :

- à une progression des ventes du contrat principal EDF, à hauteur de 8,1 M€, liée à une augmentation de l'indice API2 dont la conséquence est la hausse du prix de vente proportionnel du contrat EDF en 2007,
- à une augmentation des ventes d'électricité aux clients éligibles à hauteur de 18,1 M€ due à la hausse du nombre de Gwh vendus,
- à une diminution des autres contrats (RTE, Powernext, traders etc..) à hauteur de 49,7 M€ liée à un hiver doux qui a engendré une baisse des prix de marché en 2007.

L'augmentation des subventions d'exploitation est due à la compensation des clients TARTM.

La variation des reprises sur provisions est due principalement à la reprise sur provision pour dépréciation des quotas CO2 pour 4 M€ et aux reprises sur provisions des engagements sociaux pour 1,7 M€.

L'évolution des autres produits d'exploitation est due principalement aux ventes de CO2 pour - 73,7 M€, liée notamment à la baisse du prix du CO2 sur le marché en 2007.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

2. CHARGES D'EXPLOITATION

(en k€)	2007	2006	Variation
Consommations d'autres approvisionnements	217 636	202 995	14 641
Autres achats non stockés	545 281	500 120	45 161
Sous traitance	16 704	14 721	1 983
Locations et charges locatives	2 071	2 019	52
Entretiens et réparations	19 523	17 430	2 093
Etudes et recherches	195	30	165
Services extérieurs divers	26 987	24 022	2 965
Personnel intérimaire	393	313	80
Honoraires	2 548	3 922	-1 374
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 310	1 455	-145
Autres charges externes	2 786	3 091	-305
Impôts & taxes	16 379	24 346	-7 967
Charges de personnel (salariés et détachés)	56 381	62 976	-6 595
Dotations aux amortissements & provisions	101 108	103 158	-2 050
Autres charges d'exploitation	12 143	75 946	-63 803
Total charges d'exploitation	1 021 444	1 036 544	-15 100

L'évolution des consommations d'autres approvisionnements est due à l'augmentation des consommations de combustibles liée à la hausse de l'indice API2 en 2007.

L'augmentation des autres achats non stockés est principalement due aux achats d'électricité pour 50,3 M€, liée d'une part à l'augmentation des indisponibilités des centrales et d'autre part à l'augmentation des ventes aux clients éligibles.

Les impôts et taxes diminuent de 8,0 M€ dû en grande partie à la baisse de la Taxe Professionnelle (- 7,7 M€) engendrée par la Loi de finances 2006.

La baisse des charges de personnel, par rapport à 2006, est d'une part liée à la diminution des effectifs du personnel détaché, y compris leur coût de départ (- 2,3 M€), et d'autre part au paiement en 2006 de la soulte liée au départ du personnel détaché du site de Provence (- 2,7 M€).

La diminution de 2,0 M€ des dotations aux amortissements et provisions est due :

- à une baisse des dotations aux amortissements, suite à la fin de vie initiale de la Centrale de Lucy de - 5,0 M€,
- une hausse des dotations aux amortissements suite à la mise en service des nouvelles immobilisations en 2007 (+ 4,8 M€),
- une hausse des dotations aux provisions pour charges de + 1,2 M€,
- une baisse des dotations aux provisions pour dépréciations des quotas restant de CO2 pour - 3,0 M€.

La baisse des autres charges d'exploitation est liée au CO2 pour 65,1 M€, liée notamment à la baisse du prix du CO2 sur le marché en 2007.

3. RESULTAT FINANCIER

(en k€)	2007	2006	Variation
Produits financiers	21 118	13 974	7 144
Charges financières	349	206	143
Résultat financier	20 769	13 768	7 001

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

La variation du résultat financier est liée principalement :

- à une augmentation des dividendes reçus des filiales pour + 7,0 M€, notamment Bialystok,
- à une diminution des intérêts du compte courant financier pour 3,4 M€,
- à la reprise aux provisions pour dépréciation des titres de Soprolif pour 3,0 M€.

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL : + 4 168 K€

Le résultat exceptionnel est constitué principalement :

- d'une reprise de provision pour risque d'IS de l'exercice 2004, suite à la dépréciation du contrat HBL à hauteur de 11,3 M€,
- Des premières dotations aux amortissements dérogatoires suite à la mise en service du site éolien de Lehaucourt en mars 2007 (+ 7,6 M€),

5. IMPOT SUR LES SOCIETES : + 32 683 K€

L'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal groupe s'élève à 31,5 M€. Le paiement du redressement fiscal 2003/2004 de la SETCM pour + 1,3 M€ et la reprise de l'IFA de l'exercice 2006 (- 0,1 M€), se comptabilisant dorénavant en impôts et taxes, expliquent la différence.

VI. EFFECTIFS MOYENS

Depuis 1998, le groupe SNET, a adopté le statut IEG pour ses nouveaux recrutements, ainsi que pour les personnels détachés qui ont choisi de joindre les effectifs de l'entreprise.

L'effectif moyen, augmenté des agents détachés par les EPIC et Grande Paroisse est ventilé de la façon suivante :

	2007	2006	Variation
Effectif IEG	765	763	+ 2
Effectif Personnel détaché	6	12	- 6
Effectif Total	771	775	- 4

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

- Engagements de retraite IEG : par courrier reçu le 27 décembre 2007, le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité a transmis au conseil d'administration de la CNIEG pour avis motivé un projet de décret portant modification du statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Le projet de décret, soumis à l'avis du conseil d'administration de la CNIEG, a été examiné par celui-ci le 8 janvier 2008. Il vise à traduire en droit deux ordres de mesures :

1- Des mesures résultant de la mise en œuvre des principes communs énoncés dans les deux documents d'orientation publiés par les pouvoirs publics les 10 octobre et 6 novembre 2007. Cette mise en œuvre des principes communs d'orientation recouvre pour l'essentiel :

- A- l'harmonisation de la durée d'assurance avec celle applicable aux fonctionnaires depuis la loi Fillon du 21 août 2003,
- B- l'instauration de deux mécanismes de décote et de surcote, respectivement pour les personnes qui ne justifieront pas ou qui dépasseront, sous certaines conditions, la durée d'assurance requise,
- C- l'harmonisation de la rémunération servant de base au calcul de la pension sur celle des 6 derniers mois d'activité comme dans la fonction publique,
- D- l'indexation des pensions du régime spécial sur les prix à compter du 1er janvier 2009,
- E- le maintien des bonifications relatives à certaines catégories d'emplois pour les agents dont le recrutement est antérieur au 1er janvier 2009.

2- Un dispositif de rachat correspondant aux premiers principes actés dans le cadre de la négociation de branche en cours.

Après avoir pris connaissance du document d'orientation adressé par le Ministre du travail et de l'emploi le 10 octobre 2007 et des éléments complémentaires du 6 novembre 2007, les fédérations syndicales et les groupements d'employeurs de la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières ont engagé des discussions à partir du 8 novembre. Les partenaires sociaux ont travaillé simultanément sur les mesures relatives à l'évolution des rémunérations, sur l'accompagnement de l'allongement des parcours professionnels et sur l'amélioration du dispositif de protection sociale de la branche professionnelle des IEG. Ils poursuivront début 2008 des négociations complémentaires.

A ce stade les avantages familiaux (anticipations d'âge et bonifications) et les mesures liées à l'égalité hommes-femmes n'ont pas été modifiés. En effet, ce sujet est encore en cours de négociation entre les partenaires sociaux de la branche des IEG.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

Les effets financiers de la réforme des droits du régime des IEG, portant à la fois sur le « cœur de la réforme » (i.e : les conséquences du décret) et sur les mesures d'accompagnement (essentiellement les mesures relatives à l'évolution des rémunérations), sont évalués pour la société à une baisse des provisions pour engagements de retraite de l'ordre de 3 à 4 M€ à la fin de l'exercice 2007.

- Garantie inconditionnelle de paiement à la première demande d'un montant de 3 200 k€ en faveur du Réseau de Transport d'électricité (RTE).
- Garantie liée à la limite de règlement Powernext d'un montant de 3 000 k€ en faveur de Clearnet.
- Contre garantie enchères de capacité France/Espagne d'un montant de 1 000 k€ en faveur du marché organisé espagnol (MEFF).
- Contre garantie enchères de capacité France/Espagne d'un montant de 2 000 k€ en faveur de l'organisme de régulation espagnol (OMEL).
- Contre garantie enchères de capacité France/Espagne d'un montant de 100 k€ en faveur du réseau de transport espagnol (Red Electrica).
- Garantie enchères de capacité France/Espagne (interconnexion) d'un montant de 500 k€ en faveur du RTE.
- Cautions pour risque de pollution des installations classées pour un montant de 2 859 k€ au bénéfice des préfectures des sites.
- Redevance de crédit bail mobilier pour 11 k€.
- Opérations de couverture d'achats de charbon pour 2 472 000 tonnes de 2008 à 2012 : la valeur marché de ces contrats, à la date de la clôture est de 41 873 k€.
- Le Droit Individuel à la formation (DIF) au bénéfice des salariés se monte à 682 908 k€ (soit 58 534 heures) à la fin de l'exercice.

Engagements reçus

- Garantie de bonne fin de travaux de 19 971 k€ vis à vis de ALSTOM Power Environnement (désulfuration et dénitrification de CEH et Provence).
- Garantie de bonne fin de travaux de 463 k€ vis à vis de NORDEX (site éolien de Lehaucourt).
- Garantie de bonne fin de travaux de 1 561 k€ vis à vis de NORDEX (site éolien de Cernon).
- Garantie de bonne fin de travaux de 1 779 k€ vis à vis de ECOTECNIA (site éolien d'Ambon).
- Garantie de bonne fin de travaux de 1 470 k€ vis à vis de ECOTECNIA (site éolien de Muzillac).
- Garantie de restitution d'acompte 5 990 k€ vis à vis de CMI COCKERILL (Cycle Combiné au Gaz de CEH).
- Garantie de restitution d'acompte 35 990 k€ vis à vis de SIEMENS (Cycle Combiné au Gaz de CEH).
- Caution fournisseur de 1 377 k€.

S.N.E.T. S.A.
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007

VIII. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les états financiers de l'exercice 2007 des sociétés ALTEK, SEE, SOPROLIF et Centrale éolienne de Cernon sont des estimations.

Pour BIALYSTOK et ALTEK, les états financiers de l'exercice 2007 sont aux normes IFRS.

Dans le tableau, aucune donnée ne figure pour SNET POLSKA, pour cause de dissolution de la société en date du 26/02/2007.

(en k€)	Capital	Capitaux propres hors capital	Quote part du Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2007
				brute	nette					
1. Filiales										
SNET POLSKA										
SURSCHISTE	2 488	6 563	100,00	3 383	3 383			13 112	1 907	739
BIALYSTOK	5 132	122 182	69,58	104 453	104 453			46 119	6 496	6 436
LES VENTS DE CERNON		- 3	100,00	1 300	1 300				- 1	
AMBON ENERGIES	12	- 1	100,00	12	12				- 1	
MUZILLAC ENERGIES	8	- 1	100,00	8	8				- 1	
GROUPE AERODIS	37	- 236	100,00	4 865	4 865				- 52	
1. Participation										
ALTEK	1 165	54 054	50,00	32 776	32 776			52 318	11 463	
SEE	5 508	3 696	25,00	2 683	2 683			16 214	359	
SOPROLIF	15 200	- 4 293	45,00	16 979	16 979	10 590		43 488	- 5 118	
CENTRALE EOLIENNE DE CERNON		- 3	49,00							

Pour ALTEK, «l'impairment test» effectué, ne justifie pas un complément de provision pour dépréciation des titres.

Pour SEE, la valeur des titres est supérieure au quote-part des capitaux propres de la société, par contre à tous les exercices, il est constaté une distribution d'environ 0,2 M€ de dividendes.

Pour SOPROLIF et BIALYSTOK, les «impairment test» effectués, ne justifient aucune provision pour dépréciation des titres.

Le groupe AERODIS est constitué d'un holding et de 6 filiales.